

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Fermeture de la MC de Clairvaux Question écrite n° 3308

## Texte de la question

Mme Angélique Ranc interroge M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice sur la fermeture définitive du centre pénitentiaire de Clairvaux en 2023, malgré d'importants travaux de rénovation terminés en 2018 pour plus de 12 millions d'euros. La décision de fermeture a été validée par le Gouvernement de M. Édouard Philippe. Cet établissement, qui accueillait les détenus les plus difficiles, représentait un lieu unique en matière de savoir-faire pénitentiaire. Mme la députée souhaite interroger le ministre sur les motivations qui ont conduit à cette décision. Quelles étaient les raisons précises de la fermeture de Clairvaux alors qu'elle a pu constater, lors d'une visite, son état fonctionnel et un quartier arrivant homologué par les réglementations pénitentiaires européennes (RPE) ? Le Gouvernement actuel considère-t-il ce choix comme judicieux ? A-t-il tiré des leçons de cette décision ? Compte tenu de l'objectif affiché d'augmenter le nombre de places de prison, la fermeture d'établissements existants et fonctionnels, comme Clairvaux, apparaît paradoxale, d'autant plus lorsque les riverains, les élus, les personnels et même les personnes détenues s'opposaient unanimement à cette fermeture.

## Données clés

Auteur : Mme Angélique Ranc

Circonscription: Aube (3e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3308

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : <u>Justice</u>
Ministère attributaire : <u>Justice</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 janvier 2025, page 202